

## EP3 : VIE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE - COMMERCIALISATION

Le sujet comprend deux parties indépendantes.

Toutes les pages à rendre doivent être jointes à la copie, y compris celles qui ne seront pas traitées.

PARTIES	PAGES A RENDRE	BAREME
<b>1<sup>ère</sup> partie : Environnement social, économique, institutionnel et juridique</b>		
1.1 Environnement social	2/10	/5
1.2 Environnement économique	3/10	/5
1.3 Environnement institutionnel	4/10	/5
1.4 Environnement juridique	5/10	/5
<b>Sous-total :</b>		<b>/20</b>
<b>2<sup>ème</sup> partie : La vie de l'entreprise</b>		
2.1 L'organisation de la production et du travail	6/10 et 7/10	/10
2.2 L'organisation de la vente	7/10	/10
<b>Sous-total :</b>		<b>/20</b>
<b>TOTAL</b>		<b>/40</b>

L'usage de la calculatrice est autorisé.

Groupement " Est "	Session 2005	<b>SUJET</b>		Tirages
<b>BEP ALIMENTATION</b>	Code examen :			
Épreuve : EP3		Durée : 1 h 30	Coef. : 2	Page 1 / 10
<b>Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation</b>				

**PREMIÈRE PARTIE :**

**ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE**

**1.1. ENVIRONNEMENT SOCIAL**

À partir du *document 1*, page 8/10 (contrat de travail) et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1.1.1. Donner la nature de ce contrat de travail :

1.1.2. Préciser l'élément qui vous permet de différencier ce contrat d'un C.D.I. (contrat à durée indéterminée) :

1.1.3. Préciser pour quel motif l'Hôtel de la Rivière engage M. SAURET Stéphane :

1.1.4. Citer 2 obligations, pour le salarié, liées au contrat de travail :

- 
  
-

Groupement " Est "	Session 2005	<b>SUJET</b>		Tirages
<b>BEP ALIMENTATION</b>	Code examen :			
Épreuve : EP3	<b>Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation</b>	Durée : 1 h 30	Coef. : 2	Page 2 / 10

## 1.2. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

À partir du *document 2*, page 8/10, du *document 3*, page 9/10 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

- 1.2.1. Préciser si la consommation des ménages a augmenté ou diminué durant ces 40 dernières années. Justifier la réponse :

--

- 1.2.2. Exception faite des dépenses de santé et des dépenses de consommation socialisée,

- Relever le poste dont la part est la plus importante dans la consommation des ménages en 1960 et en 2000 :
- Relever le poste dont la part est la moins importante dans la consommation des ménages en 1960 et en 2000 :

Poste de consommation	1960	2000
Le plus important		
Le moins important		

- 1.2.3. L'alimentation représentait 28,6 % de la consommation des ménages en 1960, et ne représente plus que 14,1 % de la consommation des ménages en 2000. Préciser si cela signifie que les ménages français mangent moins qu'avant : Justifier votre réponse.

--

Groupement " Est "	Session 2005	<b>SUJET</b>		Tirages
<b>BEP ALIMENTATION</b>	Code examen :			
Épreuve : EP3	Durée : 1 h 30		Coef. : 2	Page 3 / 10
<b>Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation</b>				

### 1.3. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Lire le compte rendu *Document 4*, page 9/10, puis répondre aux questions suivantes :

- 1.3.1. Nommer le tribunal qui a jugé cette affaire en premier ressort.  
Préciser quelle est sa compétence :

- Tribunal :
- Compétence :

- 1.3.2. Désigner les deux parties en présence :

- Demandeur :
- Défendeur :

- 1.3.3. Expliquer quelle est l'origine du conflit :

- 1.3.4. Relever dans le document qui a obtenu gain de cause en première instance :

- 1.3.5. Relever dans le document la décision de la cour d'appel :

Groupement " Est "	Session 2005	<b>SUJET</b>		Tirages
<b>BEP ALIMENTATION</b>	Code examen :			
Épreuve : EP3	<b>Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation</b>	Durée : 1 h 30	Coef. : 2	Page 4 / 10

#### 1.4. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

1.4.1. Donner la définition de la personnalité juridique :

1.4.2. Compléter le tableau ci-dessous en cochant la bonne case :

EXEMPLE	PERSONNE PHYSIQUE	PERSONNE MORALE
Une banque		
Julien 7 ans		
S.A.R.L. ZA Eurespace		
M. Marchand		
Une commune		

1.4.3. Citer trois éléments qui permettent d'identifier (attributs) une personne :

- 
- 
-

Groupement " Est "	Session 2005	<b>SUJET</b>		Tirages
<b>BEP ALIMENTATION</b>	Code examen :			
Épreuve : EP3		Durée : 1 h 30	Coef. : 2	Page 5 / 10
<b>Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation</b>				

**DEUXIÈME PARTIE :**  
**LA VIE DE L'ENTREPRISE**

**2.1. L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION ET DU TRAVAIL**

Votre responsable vous charge des achats relatifs aux produits d'entretien du point de vente. Les produits suivants sont nécessaires :

- Détergeant, désinfectant alimentaire      30 litres
- Produit nettoyant vitres et mobilier      10 litres
- Chiffonnette en microfibres              20 chiffonnettes
- Sac à déchets 30 litres                      500 sacs
- Sac à déchets 110 litres                    600 sacs

2.1.1. Citer 3 moyens ou supports d'information permettant de rechercher un nouveau fournisseur :

<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
---

2.1.2. À l'aide des **documents 5, 6 et 7**, page 10/10, compléter le tableau ci-dessous, celui-ci permettra la comparaison des offres reçues des 3 fournisseurs :

Fournisseurs	HYPRODIS	SPH	DISTRIPUR
Produits			
Montant brut H.T.			
Remise			
Port			
Montant net H.T.			

Groupement " Est "	Session 2005	<b>SUJET</b>	Tirages
<b>BEP ALIMENTATION</b>	Code examen :		
Épreuve : EP3		Durée : 1 h 30	Coef. : 2
<b>Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation</b>			Page 6 / 10

- 2.1.3. Choisir le fournisseur auprès duquel vous allez passer commande. Justifier votre réponse :

## 2.2. L'ORGANISATION DE LA VENTE

M. Dumoulin souhaiterait faire un peu de publicité pour son établissement (ouvert tous les jours durant la période estivale du 15/06 au 15/09 de 6 h à 20 h) à destination des touristes qui ne manqueront pas de visiter les Vosges cet été. Il fabrique de nombreux pains spéciaux (pain rustique, couronne aux graines de tournesol ...) et est passé maître dans la production de spécialités régionales (quiche lorraine, tarte aux myrtilles, gâteau aux mirabelles ...).

- 2.2.1. Élaborer l'encart publicitaire qui paraîtra dans la presse locale dès le 15 juin en soignant la présentation :

- 2.2.2. Citer deux autres moyens que pourra utiliser M. Dumoulin pour toucher ce public particulier :

- 
-

Groupement " Est "	Session 2005	<b>SUJET</b>		Tirages
<b>BEP ALIMENTATION</b>	Code examen :			
Épreuve : EP3	<b>Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation</b>		Durée : 1 h 30	Coef. : 2
				Page 7 / 10

## DOCUMENTS

Document 1 : Contrat de travail

**Hôtel de la Rivière**  
**26 rue de la Plaine**  
**37000 – TOURS**

### CONTRAT DE TRAVAIL

L'établissement ci-dessus engage M. SAURET Stéphane, résidant 58 rue des Douves 37500 CHINON, en qualité de serveur pour la période du 10 juillet 2004 au 30 septembre 2004, en remplacement de M. DESMET Laurent, en congé de maladie.

Rémunération : 1500 € brut mensuel, plus les avantages en nature et indemnités compensatrices de nourriture.

Horaire : 45 heures par semaine, réparties sur 5 jours, avec possibilités d'effectuer des heures supplémentaires dans la limite du contingent libre.

Période d'essai : sa durée est fixée à une semaine.

Conformément aux dispositions en vigueur, le salarié est affilié à la sécurité sociale, et à la caisse de retraite CIRCO

Fait à Tours

Le 8 juillet 2004

Le salarié,

M. Sauret Stéphane

Hôtel de la rivière  
M. Manson Jean Paul

Manson

Sauret

### Document 2 :

En quarante ans, la dépense de consommation par habitant a été multipliée par 2,7 en monnaie constante.

L'environnement du consommateur a changé : l'extension de la grande distribution, l'évolution des modes de vie, l'apparition de nouveaux produits ont modifié les comportements de consommation. La perte de vitesse des dépenses traditionnelles a été pour partie compensée par le dynamisme des produits à haute technologie. Ils ont pris le relais des appareils électroménagers, désormais largement diffusés.

Néanmoins, la plus grande partie du budget des ménages continue à être utilisée pour les dépenses alimentaires et le logement.

Celui-ci a détrôné l'alimentation comme premier poste de la consommation depuis une vingtaine d'années.

En ajoutant aux dépenses effectivement supportées par les ménages celles qui sont financées par la collectivité, la santé est désormais le deuxième poste de consommation.

<http://www.educnet.education.fr/insee/cons/quoi/tendanceslongues1.htm>

Groupement " Est "	Session 2005	SUJET		Tirages
<b>BEP ALIMENTATION</b>	Code examen :			
Épreuve : EP3		Durée : 1 h 30	Coef. : 2	Page 8 / 10
<b>Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation</b>				

**Document 3 :**

**Tendances longues de la consommation des ménages**

	Structure en %			Valeurs en 2000 (en millions d'Euros)
	1960	1980	2000	
Alimentation	28,6	17,3	14,1	110,1
Habillement	9,7	6,1	4,0	39,0
Logement	10,7	16,8	19,1	184,6
Équipement	8,4	6,8	5,1	49,0
Santé	1,5	2,0	2,9	28,0
Transports, communication	9,8	13,4	13,9	134,5
Loisirs et culture	6,2	7,1	7,1	68,9
Autres	12,7	12,1	12,5	120,3
Dépenses de consommation socialisée*	12,4	18,5	21,3	205,8
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>966,5</b>

*\*concerne essentiellement les dépenses de santé et l'éducation*

Insee Première 832

D'après <http://www.educnet.education.fr/insee/cons/quoi/tendanceslongues.htm>

**Document 4 :**

**DÉLÉGUÉ RÉINTÉGRÉ**

La cour d'appel de Paris a ordonné hier à Thierry C., gérant du restaurant « Chez Georges », situé au dernier étage du centre Pompidou à Paris, de réintégrer Soya J., un délégué CGT, à qui on avait fait signer une lettre de démission alors qu'il ne lisait pas le français. D'origine sri-lankaise, M. Soya J. avait été nommé délégué syndical CGT du restaurant le 7 juillet 2003. Onze jours plus tard, l'accès du restaurant lui était refusé au motif qu'il aurait démissionné. Le salarié a contesté avoir signé une quelconque démission et avoir signé un document car ses employeurs lui avaient dit qu'il s'agissait d'un protocole d'organisation d'élections professionnelles. Débouté en première instance, lors d'un référé prud'homal, M. Soya J. a obtenu gain de cause en appel. La cour a ordonné la réintégration de M. Soya J. avant le 18 juillet et ce sous astreinte de 100 euros par jour de retard. Thierry C. doit par ailleurs payer au salarié 6.000 euros de provision sur les salaires qu'il n'a pas pu toucher en raison de son absence.

Est Républicain 2/7/04.

Groupement " Est "	Session 2005	<b>SUJET</b>		Tirages
<b>BEP ALIMENTATION</b>	Code examen :			
Épreuve : EP3	<b>Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation</b>		Durée : 1 h 30	Coef. : 2
				Page 9 / 10

**Document 5 :**

HYPRODIS 65 Rue haute 25200 MONTBELIARD	
<i>Détergeant-désinfectant alimentaire</i>	
DD 124 – JEDOR 3D - flacon de 1 litre	PU : 6,75 € HT
<i>Sacs à déchets</i>	
SD 45110 – sac à déchets 45 microns 110 litres – carton de 200 sacs	PU : 37,92 € HT
SD 1630 – sac à déchets 16 microns 30 litres – carton de 500 sacs	PU : 14,80 € HT
<i>Produit nettoyant vitre et mobilier</i>	
NVM 436 – VITRAL - flacon de 1 litre	PU : 3,68 € HT
<i>Chiffonnettes micro fibres</i>	
MM 50 – MICRO MAK – lot de 5	PU : 14,57 € HT

**Conditions commerciales :**

Délai de paiement : 30 jours

Délai de livraison : 48 heures

Franco de port

**Document 6 :**

SPH Route de Strasbourg 68000 COLMAR		
Référence :	Désignation	Prix unitaire HT
AS 30	Détergeant-désinfectant alimentaire ASREIN - litre	7,85 €
L 110	Sac à déchets 110 litres – carton de 100 sacs	19,25 €
L 30	Sac à déchets 30 litres – carton de 100 sacs	3,89 €
TR 3	Nettoyant vitre et mobilier – TASKI R3 - litre	3,87 €
MC 10	Chiffonnettes MICROCLEAN – paquet de 10	53,35 €

**Conditions commerciales :**

Délai de paiement : 30 jours Remise de 15% sur tous nos sacs à déchets

Délai de livraison : 8 jours

Franco de port

**Document 7 :**

DISTRIPUR zone des Joncherets 70400 HERICOURT		
Référence :	Désignation	Prix unitaire HT
10145	Brillo Dégragerm détergeant désinfectant alimentaire bidon de 5 litres	37,25 €
11045	Sac à déchets 110 litres – 45 microns carton de 100 sacs	21,00 €
11016	sac à déchets 30 litres – 16 microns carton de 500 sacs	15,00 €
10126	Crystal nettoyant vitre et mobilier 1 litre	2,97 €
20555	Microplus Chiffonnettes sachet de 5	15,60 €

**Conditions commerciales :**

Délai de paiement : 30 jours

Délai de livraison : 8 jours

Remise de 10% sur tout notre tarif

Forfait port : 30 € - Franco de port à partir de 500 € H.T.

Groupement " Est "	Session 2005	SUJET		Tirages
<b>BEP ALIMENTATION</b>	Code examen :			
Épreuve : EP3				
<b>Vie économique et juridique de l'entreprise – Commercialisation</b>	Durée : 1 h 30	Coef. : 2		Page 10 / 10